

Règlement intérieur du LIFAT

Contrat d'établissement 2023-2027

(Mis à jour le 8 septembre 2023)
Equipe d'accueil EA 6300

Directeur Hubert Cardot
Directeur Adjoint Thomas Devogele

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des membres rattachés l'unité, y compris les personnels contractuels, les doctorants et les stagiaires.

1. Organigramme thématique

Le LIFAT est organisé en 3 équipes de recherche :

- L'équipe BDTLN : Bases de Données et Traitement du Langage Naturel, dont le responsable est Arnaud Soulet.
- L'équipe RFAI : Reconnaissance des Formes et Analyse d'Images, dont le responsable est Nicolas Monmarché.
- L'équipe ROOT : Recherche Opérationnelle : Ordonnancement et Transport, dont le responsable est Yannick Kergosien.

L'organisation interne du LIFAT est spécifiée dans les statuts, notamment sa structuration en personnels de catégories 1, 2 et 3. Il est recommandé de ne pas rester responsable d'équipe pour une durée supérieure à deux contrats quinquennaux.

2. Rattachements :

Le LIFAT a deux tutelles : l'Université de Tours et l'INSA Centre-Val de Loire.

Le LIFAT est rattaché à l'Ecole Doctorale MIPTIS, Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes.

Le LIFAT est impliqué dans la Fédération Informatique Centre-Val de Loire (FED ICVL 4279), qui fédère les activités de recherche du LIFAT et du LIFO (Université d'Orléans).

3. Droits et obligations des membres

Les membres du LIFAT (catégories 1 et 3) ont un accès aux locaux et au matériel nécessaire à leurs activités de recherche. Ils peuvent être informés du budget de l'équipe à laquelle ils sont rattachés sur demande au responsable d'équipe.

Les membres du LIFAT doivent participer aux séminaires et à la vie scientifique de leur équipe et du laboratoire (séminaires, assemblées générales).

L'encadrement des doctorants doit se faire dans le respect de la charte des thèses et des règles de l'Ecole Doctorale.

4. Institution et fonctionnement

Les règles de fonctionnement du laboratoire, incluant le rôle du Directeur et des Directeurs-Adjoints, le rôle et la composition du Conseil de Laboratoire, les règles d'attribution des budgets aux équipes, sont spécifiées dans les statuts.

Le conseil du LIFAT pourra prévoir des votes électroniques anonymes (balotilo par exemple) pour consulter les membres du LIFAT en général ou lors d'une assemblée générale. Ces votes électroniques concerneront tous les votants sans mixer avec des votes en présentiel. Ils seront prévus au moins 1 semaine à l'avance en laissant au moins 1 semaine pour le vote.

5. Locaux

Le LIFAT se situe sur quatre sites géographiques :

- A Tours, dans les locaux de Polytech, 64 avenue Jean Portalis, 37200 Tours
- A Tours, dans les locaux de l'UFR Sciences et Techniques, Parc Grandmont, 37200 Tours.
- A Blois, dans les locaux de l'UFR Sciences et Techniques et de l'IUT de Blois, 3 place Jean Jaurès, 41000 Blois
- A Blois, dans les locaux de l'INSA Centre-Val de Loire, 3 Rue de la Chocolaterie, 41000 Blois

6. Visibilité des publications de l'unité de recherche (*modèle de signature*)

La signature des articles doit mentionner les éléments suivants :

V. Croquignol¹, A. Filochard², P. Ribouldingue³

¹Université de Tours, LIFAT EA 6300, Tours, France.

²Université de Tours, LIFAT EA 6300, Blois, France.

³INSA CVL, LIFAT EA 6300, Blois, France.

Fait à Tours, le 8 septembre 2023

Signature du directeur

